
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le vendredi 23 février 2024 à compter de 11 h 40 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette	Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Monsieur Roch Carpentier	Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la - Gatineau

Est absent :

Monsieur Gaétan Guindon	Maire de la municipalité de Denholm
-------------------------	-------------------------------------

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe et gestionnaire de projet, madame Kelly-Ann Gagnon, Greffière, des employés de la MRC et une journaliste.

Ouverture de la séance

Monsieur le conseiller Roch Carpentier déclare la séance ouverte à 11 h 40.

2024-CA-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 23 février 2024

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-CA-002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2023

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 15 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-CA-003

Octroi de financement – Prêt FLI/FLS – 150 000\$ - Dossier 23-066, sous conditions

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer un prêt FLI/FLS au montant de 150 000\$ au dossier 23-066, sous conditions tel que recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 14 novembre 2023.

ADOPTÉE

2024-CA-004	Demande de dérogation au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et au Fonds local de solidarité afin d'octroyer un prêt FLI/FLS au projet Logements en santé Vallée-de-la-Gatineau
	Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est la 2e MRC de l'Outaouais où l'on compte le plus de personnes âgées de plus de 65 ans; Considérant que le taux d'inoccupation d'unités locatives résidentielles est à 0,8% pour la Vallée-de-la-Gatineau et que l'on considère qu'un marché locatif est équilibré lorsque son taux d'inoccupation avoisine les 3 %; Considérant que l'indice de vitalité économique 2020 de la Vallée-de-la-Gatineau se situe entre 3 et 5; Considérant que 52.7% des locataires répondants au sondage logement de la Vallée-de-la-Gatineau prévoient déménager dans un appartement, et ce, dans un délai de 0 à 2 ans; Considérant la recommandation des conseillers du Comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2024 dans ce dossier. En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Comité administratif de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander une dérogation au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et au Fonds local de solidarité afin d'octroyer un prêt FLI/FLS au projet Logements en santé Vallée-de-la-Gatineau. ADOPTÉE
2024-CA-005	Moratoire accordé – Dossier 20-514, sous conditions
2024-CA-006	Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'accorder un moratoire sur le prêt et les intérêts pour la prochaine année au dossier 20-514 sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2024. ADOPTÉE
2024-CA-007	Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 5 000\$ à même le fonds Émergence au dossier 22-034, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2024. ADOPTÉE
2024-CA-008	Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 10 000\$ à même le fonds Émergence au dossier 23-005, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2024. ADOPTÉE
	Octroi de financement – 3 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs et 2 000\$ à même le SPED – Dossier 23-066, sous conditions Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 3 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs et 2 000\$ à même le SPED au dossier 23-066, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-009 Octroi de financement – 5 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 23-081, sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 5 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs au dossier 23-081, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-010 Octroi de financement – 3 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 23-091, sous conditions

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 3 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs au dossier 23-091, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-011 Octroi de financement – 3 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 23-107, sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 3 000\$ à même le fonds des Jeunes Promoteurs au dossier 23-107, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-012 Octroi de financement – 3 000\$ à même le SPED – Dossier 23-114, sous conditions

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 3 000\$ à même le SPED au dossier 23-114, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-013 Octroi de financement – 3 000\$ à même le SPED – Dossier 23-115, sous conditions

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'allouer un montant de 3 000\$ à même le SPED au dossier 23-115, sous conditions tel que présenté et recommandé par le comité administratif à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2024.

ADOPTÉE

2024-CA-014 Clôture de la séance

Madame la conseillère, propose et il est résolu de clore la présente séance à 11 h 45.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchain
Directrice générale
Greffière trésorière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.